

RÉALISATRICES ÉQUITABLES

MÉMOIRE

« ENFIN L'ÉQUITÉ POUR LES FEMMES EN CULTURE ? »

Par Isabelle Hayeur, Marie-Hélène Panisset et Nicole Giguère

Présenté à Luc Fortin

Ministre de la Culture et des Communications,
Ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française.

Dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec.

5 avril 2016



1- RÉSUMÉ

- 1.1 L'organisme Réalisatrices Équitables est en accord total avec le principe d'équité en culture au Québec. Il est urgent que ce principe soit appliqué dans les institutions qui subventionnent la culture au Québec.
- 1.2 Car... les femmes composent plus de la moitié de la population. Elles représentent 50% et plus des personnes qui étudient pour devenir créateurs culturels (metteur en scène, cinéaste, compositrice, auteure, artiste). Elles obtiennent les meilleures notes à l'école dans ces domaines. De plus, les femmes constituent la majorité des personnes qui achètent les produits culturels (livres, billets de cinéma, théâtre, danse).
- 1.3 Mais... elles ne reçoivent qu'une maigre fraction des subventions destinées à la culture. Ce qui a pour effet de priver le Québec de l'imaginaire de la moitié de la population, et comme conséquence désastreuse qu'on assiste à une quasi absence de personnages féminins dans la fiction, et que ces quelques rares personnages féminins sont presque toujours très stéréotypés. Dans le cas de certains jeux vidéo, on assiste même à des comportements ouvertement misogynes et violents envers les femmes.
- 1.4 L'offre culturelle actuelle (absence de personnages féminins, personnages féminins stéréotypés y compris dans les émissions pour enfants, et encouragement de la violence faite aux femmes dans certains jeux vidéo) est servi *ad nauseam* aux enfants et aux adolescents rivés jusqu'à 7 heures par jour à leurs divers écrans.
- 1.5 La solution consiste à instaurer l'équité dans l'attribution des subventions à la culture, et à mettre en place des outils de mesure de la représentation des hommes et des femmes dans les médias.

2- DESCRIPTION DE L'ORGANISME

- 2.1 Réalisatrices Équitables est un organisme à but non lucratif fondé en 2007. Ses membres sont des réalisatrices professionnelles du Québec. RÉ compte 200 membres officielles et un réseau de plus de 700 sympathisantes et sympathisants, et travaille en collaboration avec des réalisatrices d'ailleurs au Canada et dans le monde.
- 2.2 Réalisatrices Équitables (RÉ) vise à atteindre l'équité pour les femmes dans le domaine de la réalisation au Québec et faire en sorte que les fonds publics destinés au cinéma, à la télévision et aux nouveaux médias soient accordés de façon équitable aux réalisatrices. RÉ aspire à ce qu'une place plus juste soit accordée aux préoccupations, à la vision du monde et à l'imaginaire des réalisatrices sur tous nos écrans. Et finalement, RÉ se préoccupe beaucoup de l'image des femmes dans les médias, et cherche à sensibiliser le milieu des arts médiatiques à diversifier les personnages féminins comme masculins écrits et mis en scène par les créateurs d'ici et d'ailleurs, afin de s'éloigner des stéréotypes homme/femme.
- 2.3 Depuis sa fondation, RÉ a publié 3 études sur la place, le parcours et l'impact à l'écran des réalisatrices. RÉ a écrit de nombreux mémoires et s'est prononcé devant plusieurs assemblées d'élus ainsi qu'en commission parlementaire. RÉ a présenté ses études et proposé des solutions et mesures incitatives pour rétablir l'équité pour les réalisatrices à de nombreux élus et dirigeants des institutions du Québec et du Canada. RÉ a organisé plusieurs événements de valorisation et de promotion des réalisatrices, dont, entre autres, une rétrospective de l'oeuvre de Mireille Dansereau à la Cinémathèque québécoise, une compilation de court-métrages, la publication d'un livre sur les réalisatrices de fiction du Québec, la tenue d'un Ciné-club mensuel très populaire, et la création du portail internet LES DAMES DU DOC.
- 2.4 Pour plus d'information: www.realisatrices-equitables.com

3- INTRODUCTION

- 3.1 Nous répondrons à la question no 1 : oui, les membres de Réalisatrices Équitables sont d'accord avec tous les principes proposés dans le cahier de consultation, comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée du Québec. Nous sommes particulièrement en faveur avec le principe H : la recherche d'équité comme assise de la culture québécoise. Nous sommes très heureuses et très enthousiastes qu'enfin un ministère propose l'équité en culture au Québec.
- 3.2 L'équité en culture au Québec est primordiale, et urgente. Car à chaque année, le Québec se prive d'un formidable bassin de femmes créatrices formées dans les écoles spécialisées et les Universités. En plus de causer des dommages directs aux femmes qui ont investi beaucoup de temps et d'argent dans leurs études, c'est tout le Québec qui perd son accès à l'imaginaire de la moitié de sa population.
- 3.3 La création de la culture est l'une des dernières chasse gardée presque exclusivement masculine. Pourquoi?
- 3.4 Selon le dernier rapport de l'Unesco¹, les pays qui ont une longueur d'avance en matière d'équité ont tous implanté des programmes de discrimination positive dans leurs institutions. Cela est vrai dans plusieurs champs de la société, et dans plusieurs emplois encore récemment considérés comme non-traditionnels (chauffeur de bus, policière, soldat). Or, nulle part sur la planète, et jamais dans le temps, la création culturelle n'a été dotée de programme de discrimination positive. Il en résulte que le pourcentage de femmes créatrices est extrêmement bas, et ce, dans tous les pays du monde. Il en résulte aussi que les représentations des femmes dans les produits culturels reste très stéréotypées.
- 3.5 Pourtant, les femmes sont majoritaires sur les bancs des écoles dans le domaine de la création culturelle (parfois jusqu'à 80% dans certains programmes comme la télévision). Et toujours d'après l'Unesco, elles sont aussi les principales consommatrices de culture, sur l'ensemble de la planète, particulièrement dans le domaine du livre. Or, elles seront très peu, parfois moins de 10% à l'échelle mondiale, et moins de 15% au Québec en long métrage fiction, à avoir le droit d'exercer un métier de créatrice de culture.
- 3.6 Depuis bientôt 10 ans, Réalisatrices Équitables collige des données statistiques et qualitatives sur la situation des réalisatrices au Québec (fiction, documentaire, télévision). Par conséquent, nous parlerons surtout dans ce mémoire des femmes dans les arts médiatiques. Mais nous estimons que les chiffres colligés au sujet des réalisatrices sont fort probablement représentatifs des créatrices des

¹<http://fr.unesco.org/news/!%E2%80%99in%C3%A9galit%C3%A9-hommes-femmes-persiste-monde-culture-souligne-nouveau-rapport>

autres champs culturels. Plusieurs statistiques récemment compilées indiquent que la situation est similaire chez les scénaristes de long métrage fiction, les auteurs dramatique, les metteurs en scène, les compositeurs, les sculpteurs, les peintres et les chefs d'orchestre.

4- LES FEMMES EN RÉALISATION, QUELQUES CHIFFRES ACCABLANTS

- 4.1 Malgré le fait qu'on retrouve entre 43 % et 68 %² d'étudiantes sur les bancs des écoles de cinéma et des universités offrant le programme d'études en production cinéma ou télévision, celles-ci ne parviennent pas à accroître le nombre de réalisatrices professionnelles sur le marché du travail. La situation et les chiffres sont sensiblement les mêmes en ce qui concerne les scénaristes et les auteures et metteuses en scène de théâtre au Québec.³
- 4.2 En effet, depuis 20 ans au Québec, la proportion de réalisatrices de cinéma et de télévision n'a pas augmenté, pire, elle a dramatiquement baissé. De 35 % qu'elles étaient dans les années 1980, les réalisatrices ne représentent aujourd'hui que 31% des membres de l'ARRQ (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec).
- 4.3 Les femmes cinéastes ont peu accès aux écrans. Les longs métrages de fiction réalisés par des femmes représentent actuellement moins de 15 % de l'enveloppe budgétaire accordée par la SODEC à ce secteur de la production cinématographique québécoise. Quant aux œuvres documentaires réalisées par des femmes, seulement le tiers des fonds leur sont attribués.

5- L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE « PRIVÉE » EST UN MYTHE

- 5.1 Au Québec et au Canada, l'industrie du cinéma, dite « privée », n'existe pas. Comme dans les autres pays occidentaux, le cinéma québécois est subventionné à presque 100% par l'État. Lorsque l'on parle de « succès au box-office », cela signifie seulement qu'il s'est vendu davantage de billets de cinéma que d'habitude. Le total de la billetterie n'atteint jamais la totalité des montants investis. D'autre part, les distributeurs se remboursant en premier, il ne reste en général que très peu d'argent à remettre au producteur, et encore moins aux institutions gouvernementales qui ont subventionné la production.

² Descarries, Francine, Marie-Julie Garneau, Réalisatrices Équitables, "La Place des réalisatrices dans le financement public du cinéma et de la télévision au Québec (2002-2007)", 2008.

³ Gagnon, Marie-Ève, *Le rideau de verre*, (AQAD, juillet 2009).

http://www.aqad.qc.ca/client_file/upload/pdf_word/archives_infolettres/rideau_de_verre.pdf

- 5.2 Pour faire valoir notre identité francophone en Amérique, la culture est d'autant plus importante ici qu'elle est minoritaire et fragile. Il est par conséquent essentiel que les Québécois et les Québécoises se reconnaissent dans les œuvres d'ici. C'est pour cette raison que nous finançons notre culture, nous tous, en tant que contribuables québécois. Malheureusement, la moitié de la population du Québec n'y trouve pas son compte.
- 5.3 D'un système qui valorisait la création et plaçait les créateurs à l'avant-plan, nous sommes passés à un système qui priorise le succès commercial au box-office et qui transige presque exclusivement avec les producteurs. Ce changement de cap a pour conséquence de garder tout l'argent entre les mains d'une poignée de producteurs (toujours les mêmes).
- 5.4 On assiste à un désengagement des sociétés d'État, comme la Sodec et Téléfilm Canada, qui s'en remettent aux producteurs et aux diffuseurs dans le choix des projets dignes d'être financés. Pourtant, AUCUN film n'a jamais généré de profits dans les coffres de l'État québécois depuis « Deux femmes en or » dans les années 1970.
- 5.5 De plus, les produits culturels sont de plus en plus consommés sur le net, un lieu de diffusion où il n'y a aucune réglementation en termes de quotas culturels. L'État se fait donc de moins en moins présent dans ces champs culturels très importants, et qui prendront de plus en plus d'expansion dans l'avenir.
- 5.6 Il devient plus que jamais primordial de contrer cet effet de la loi de la jungle afin que tous et toutes aient accès à la culture internet, et surtout, puissent participer à la création de ces nouveaux produits culturels, et aient la chance de rejoindre le public là où il est.

6- CONSÉQUENCES NÉFASTES DU MANQUE DE RÉALISATRICES SUR L'IMAGE DES FEMMES

- 6.1 Dans notre dernière étude « L'avant et l'arrière de l'écran »⁴, l'analyse de 31 longs métrages de fiction québécois diffusés en 2010 démontre que les réalisateurs accordent le premier rôle à des hommes, dans la très grande majorité des cas. Inversement, dans les longs métrages réalisés par des femmes, le premier rôle est tenu par une femme dans la plupart des cas.
- 6.2 Ces chiffres sont révélateurs de la situation actuelle. Dans la fiction, le sexe des héros des films et émissions de télévision est presque toujours le même que celui de son créateur. Or, comme le Québec

⁴ Lupien, Anna, Francine Descarries, Réalisatrices Équitables «Encore pionnières, parcours des réalisatrices québécoises en long métrage de fiction» 2011.

produit environ 6 fois plus de films réalisés par des hommes, il en résulte une écrasante majorité de personnages masculins. Par conséquent, la moitié de la population québécoise que représentent les femmes et les filles se retrouve à court de héros féminins, y compris dans le cinéma pour enfant. Les enfants et les adolescents, qui passent en moyenne 7 heures par jour devant un écran (télé, DVD, iPhone, internet, jeu vidéo), voient donc 6 fois moins de personnages principaux féminins pouvant leur servir de modèles.

- 6.3 On sait aussi que les réalisateurs sexualisent leurs personnages féminins presque 5 fois (4,7) plus que les réalisatrices, et que dans les films réalisés par des hommes, on retrouve encore massivement les femmes cantonnées dans les rôles de secrétariat et services, enseignement et bibliothèque, prostitution et danse érotique⁵. Il suffit de lire les synopsis des films financés année après année par la Sodec pour en avoir des exemples désopilants.
- 6.4 Dans un pays qui se veut à l'avant-garde de l'égalité entre les hommes et les femmes, comment un tel écart peut-il encore exister aujourd'hui?

7- LA PRÉSÉLECTION DES PROJETS : PRINCIPALE CAUSE DU MANQUE DE RÉALISATRICES

- 7.1 Les présélections faites par les producteurs, les distributeurs et les diffuseurs, en amont de la demande de financement à la Sodec et à Téléfilm (les deux principales institutions qui financent le cinéma), sont directement dommageables aux réalisatrices car, dans une logique de rentabilité économique, les producteurs et les diffuseurs veulent presque uniquement produire les films des réalisateurs *ayant déjà performé au box-office*.
- 7.2 Les projets de réalisatrices ayant rarement été produits, ou alors avec des budgets très réduits, ces dernières ont très peu de chance de se démarquer auprès d'un producteur. Comme l'industrie de la publicité (vraiment privée celle là!), est encore ouvertement sexiste et n'emploie qu'environ 2% de femmes comme réalisatrices, les femmes ne profitent pas non plus de la publicité comme tremplin, ou comme opportunité de pratiquer leur métier. Les femmes restent donc confinées au ghetto des œuvres expérimentales ou indépendantes. Pourtant, elles sont plusieurs à vouloir créer dans tous les champs de la culture populaire. C'est un peu comme le serpent qui se mord la queue...

⁵ Lupien, Anna, Francine Descarries et Réalisatrices Équitables. « L'avant et l'arrière de l'écran, l'influence du sexe des cinéastes sur la représentation des hommes et des femmes dans le cinéma québécois récent », 2013.

7.3 Or, les femmes créatrices sont celles qui créent des personnages féminins forts et diversifiés en âge, poids, apparence, type de métier, etc.. En privant le Québec de l’imaginaire des femmes, on le prive aussi d’une diversité de modèles féminins plus actuels, et de relations hommes-femmes beaucoup moins stéréotypées, y compris dans les produits culturels destinés aux enfants.

8- LE QUÉBEC : PAS PLUS AVANCÉ QUE LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DE PRODUCTION DE LA CULTURE PAR LES FEMMES

8.1 Le dernier rapport de l’UNESCO, « Égalité des genres, patrimoine et créativité », est accablant⁶. Les 31 pays ayant participé à cette étude, issus du nord comme du sud et des 5 continents (dont le Canada), ont tous déploré, en premier lieu, une absence presque totale de recherches et de données fiables sur la présence des femmes comme créatrices, ou comme personnage principal dans l’imaginaire des créateurs. Comment peut-on prétendre à améliorer l’image des femmes dans la société si aucune donnée n’existe à ce sujet?

8.2 Autre constat : la culture est encore massivement enseignée et produite par des hommes, alors que les femmes représentent de loin la majorité des étudiants dans les domaines culturels, et la majorité des consommateurs de produits culturels.

8.3 De plus, et c’est le plus accablant, dans la majorité des pays, on constate que les stéréotypes entre les hommes et les femmes sont largement reproduits dans les domaines de l’art et de la culture, et que la culture, dans son ensemble, devient un moyen de transmettre les croyances et les comportements sociaux de leurs créateurs, c’est à dire des hommes. Ces données ont aussi été compilées, avec des résultats similaires, par Réalisatrices Équitables au Québec, par le Geena Davis Institute on Gender aux États-Unis⁷, par la SACD en France⁸.

9- LES CRÉATRICES : LES GRANDES OUBLIÉES DES PROGRAMMES DE DISCRIMINATION POSITIVE

9.1 Dans tous les domaines où un programme national de discrimination positive à l’égard des femmes a été instauré, on a vu des améliorations majeures s’opérer, allant jusqu’à permettre à des femmes d’accéder à des emplois non traditionnellement féminins, donc mieux rémunérés.

⁶<http://fr.unesco.org/news/!%E2%80%99in%C3%A9galit%C3%A9-hommes-femmes-persiste-monde-culture-souligne-nouveau-rapport>

⁷ <http://seejane.org/>

⁸ <http://www.sacd.fr/fileadmin/actualites/2015/ousontlesfemmes2015/ousontlesfemmes2015.pdf>

- 9.2 Il est très important de comprendre que plusieurs programmes de discrimination positive sont en vigueur dans les institutions québécoises qui financent les arts médiatiques. À la SODEC et au CALQ, parfois depuis des décennies, plusieurs programmes spéciaux de discrimination positive sont réservés aux premières nations, aux créateurs des régions, et aux anglophones. Récemment, le CAC vient d’instaurer toute une série de programmes spéciaux pour les communautés culturelles. Comment est-il possible que les femmes, qui représentent 51% de la population, qui étudient en très grand nombre pour devenir créatrices mais qui reçoivent un pourcentage de subvention scandaleusement bas, n’aient profité d’aucun programme spécial depuis 50 ans? Pourquoi tout le monde passe avant elles ? Sont-elles condamnées à rester, pour toujours, la majorité invisible?
- 9.3 Dans l’histoire des arts médiatiques au Canada, on a connu deux seules exceptions à la règle : la création d’un studio des femmes à l’ONF dans les années 1970, et en mars dernier, toujours à l’ONF grâce au courage et à l’esprit visionnaire de son actuel directeur général, Claude Joli-cœur, l’instauration de la parité dans l’attribution des fonds de production des documentaires. Autre exception à l’échelle planétaire : en 2015, la Suède, via son organisme de subvention du cinéma similaire à la SODEC, vient d’instaurer la parité dans l’octroi des subventions au cinéma.

10- SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

- 10.1 **Un préalable aux changements : tenir des statistiques.** Nous demandons que toutes les institutions culturelles québécoises soient tenues de compiler leurs statistiques en fonction du genre homme-femme, et ce systématiquement, et à tous les niveaux, et à chaque année, pour toujours. Nous demandons que ces statistiques soient disponibles publiquement dans les rapports annuels.
- 10.2 Nous demandons que des outils de mesure de la représentation des hommes et des femmes dans les médias soient utilisés par la Régie du cinéma ou les diffuseurs, outils tels que le test de Bechdel⁹ ou l’obtention de la cote « A »¹⁰. De tels outils sont déjà utilisés par certains diffuseurs de produits culturels en Suède et en France.
- 10.3 **Stopper l’incitation à la violence faite aux femmes dans les jeux vidéos.** Selon le centre canadien d’éducation aux médias et de littérature numérique, certains jeux vidéo, y compris les plus populaires classés pour les 17 ans et + tels que la série *Grand Theft Auto*, véhiculent du contenu misogyne et

⁹ Le test de Bechdel est une grille de lecture factuelle et ne juge pas de la qualité artistique. Son but est de montrer la grande quantité de films et autres œuvres qui ne réussissent pas à valider ces trois affirmations : l’œuvre est composée d’au moins deux personnages féminins identifiables qui portent un nom ; elles parlent ensemble ; elles parlent d’autre chose que d’un personnage masculin.

¹⁰ <http://www.lapresse.ca/cinema/nouvelles/201311/06/01-4707897-des-cinemas-suedois-utilisent-une-nouvelle-cote-feministe.php>

admettent la violence envers les femmes, permettant et même récompensant des comportements tels que la violence dans les relations sexuelles avec les prostituées, le viol et le meurtre¹¹. Comme l'explique le docteur Karen Dill, « Lorsqu'on montre sans cesse les femmes comme des objets sexuels plutôt que des protagonistes, qu'on les représente constamment de façon humiliante et dégradante, qu'on les décrit continuellement comme soumises, on admet et on soutient la violence contre les femmes, la coercition exercée contre les femmes et les attitudes hostiles aux femmes »¹².

10.4 À notre avis, les jeux vidéo qui comportent ces scènes ne devraient pas être admis au Québec. Nous demandons que l'accès aux jeux vidéo qui font la promotion de la violence faite aux femmes soit bloqué au Québec, ou alors que soient retranchées ces scènes d'incitation à la violence envers les femmes.

10.5 **Instaurer l'équité dans l'octroi des subventions.** Étant donné que l'industrie culturelle est un secteur d'emploi très important au Québec, et que les salaires des travailleurs culturels sont versés à même les subventions octroyées par l'État, il est très facile de justifier un programme d'équité en culture.

10.6 Voilà pourquoi notre principale recommandation est d'instaurer l'équité dans l'octroi des subventions. Cela pourra se faire sur le modèle de la mixité égalitaire¹³ développée en Suède¹⁴, ou sur le modèle de la parité instauré tout récemment à l'ONF. Notons par ailleurs que Téléfilm Canada semble vouloir accorder une oreille attentive à l'initiative #Telefilmthisiseasy, lancée tout récemment, qui vise l'équité homme-femme dans l'attribution des financements. Faudra-t-il attendre que le fédéral nous fasse la leçon en matière d'équité pour que Québec se décide enfin à entrer dans le vingt-et-unième siècle?

10.7 Comme nous l'avons expliqué plus haut, ce sont les producteurs qui reçoivent les subventions de l'État. Ensuite, ils choisissent les réalisateurs avec qui ils veulent travailler. Les producteurs doivent déjà respecter un ensemble de règles de discrimination positive afin de recevoir une aide financière de la SODEC (s'assurer qu'une partie de l'argent ira à la relève, aux autochtones, aux régions, aux anglophones etc). Il est grand temps que la règle de discrimination positive principale consiste à

¹¹ <http://habilomedias.ca/jeux-vidéo/jeux-vidéo-inquiétudes>

¹² Dill, Karen. «Do Anti-Social Video Games Foster Sexism and Violence Against Women? Research on Sexist and Pro-Rape Attitudes Among Gamers.» *Violence Against Women in Families and Relationships*, Greenwood Press 2007, Evan Stark and Eve S. Buzawa eds.

¹³ La mixité égalitaire est une zone de confort où aucun des groupes d'hommes ou de femmes ne peut être financé dans une proportion dépassant 60% de l'ensemble du financement disponible dans chaque institution, ni toucher moins de 40% de ce même budget.

¹⁴ *Swedish Film Institute Achieves 50-50 Funding Distribution for Male and Female Directors*
<http://blogs.indiewire.com/womenandhollywood/swedish-film-institute-achieves-50-50-funding-distribution-for-male-and-female-directors-20150529>

donner leur juste part aux femmes qui étudient et travaillent ardemment afin d'arriver à vivre de leur métier de créatrice culturelle au Québec.

11 CONCLUSION

11.1 Le Québec a tout intérêt à faire honneur à sa réputation mondiale de leader en matière d'égalité H/F, une réputation pourtant fort exagérée, pour ne pas dire mensongère, en ce qui concerne l'accès des femmes aux fonds de création de la culture nationale.

11.2 Nous souhaitons ardemment que le principe d'équité soit bien accueilli par une bonne proportion des participants à cette consultation publique. Mais la marche vers l'équité en culture est déjà commencée, et dans tous les pays du monde. La population est prête à recevoir ces nouvelles règlementations. Tout le Québec en bénéficiera. La solution repose entre vos mains.